



## CTSD Carte scolaire

Jeudi 3 septembre 2015

## Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO

Fédération Nationale Enseignement - Culture – Formation Professionnelle Force Ouvrière

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

### La situation n'a jamais été aussi grave pour l'école, pour les personnels

#### **Les chiffres du chômage ne cessent d'augmenter, le pouvoir d'achat chute. Le Premier Ministre vient de déclarer : "Nous devons poursuivre nos réformes".**

Il confirme la politique de "baisse de la dépense publique et du coût du travail" dans le cadre du pacte de responsabilité et il annonce son intention d'aller plus loin dans la remise en cause du code du travail et des droits collectifs. Les salariés lui ont répondu le 9 avril dans la grève interprofessionnelle à l'appel de FO, CGT, FSU et Solidaires.

Après 6 ans de blocage des salaires, la ministre de la Fonction publique tente d'associer les fédérations de fonctionnaires, à son projet d'accord relatif à "*la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations dans la Fonction publique*" (PPCR).

L'objectif de l'accord est clairement défini : « adapter » le statut pour favoriser la mobilité des personnels. C'est-à-dire détruire les règles contenues dans le statut de la fonction publique dans ses trois versants et qui protègent les agents, en particulier contre la mobilité imposée lors de la suppression de postes.

Le projet d'accord s'inscrit dans la logique des accords de Bercy avec pour corollaire la mise en œuvre du conseil commun de la fonction publique conçu pour détruire la fonction publique d'État et les statuts particuliers.

Sur le plan salarial, c'est une tentative de faire cautionner par les syndicats le gel du point d'indice.

En termes d'augmentation de salaire, pour les personnels, c'est inacceptable : 2015 : rien ! 2016 : rien !

Et pour la majorité d'entre eux,

2017 : 1 point d'indice (hors transformation indemnité) soit + 4,63 € brut par mois !

2018 : 1 point d'indice (hors transformation indemnité) soit + 4,63 € brut par mois !

Par ailleurs un projet de décret institutionnalise l'embauche d'enseignants contractuels et généralise l'apprentissage, dont 2 000 dans l'Éducation nationale, dès la rentrée 2015-2016. Les apprentis sont sous contrat de droit privé.

Les emplois d'avenir enseignant sont abandonnés mais le MEN inclut dans ce dispositif 300 étudiants en M1 recrutés pour assurer en alternance la classe devant les élèves à Créteil (1<sup>er</sup> degré) et à la Guyane (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré).

#### **Les garanties statutaires de tous les personnels n'ont jamais été aussi menacées.**

- Avec les rythmes scolaires, l'ingérence des collectivités dans les écoles est de plus en plus grande.

- Le décret Hamon dans le 2<sup>nd</sup> degré entre en vigueur à cette rentrée. Il permet d'allonger le temps de présence, de multiplier les réunions.

- La réforme territoriale se met en place à marche forcée : des mutualisations sont annoncées dans les DSDEN et les rectorats, dans le but de supprimer des services, des postes, et de mettre en cause les règles de gestion des personnels.

Et la Ministre de l'Éducation nationale vient de déclarer qu'il faut aller jusqu'au bout de la loi de Refondation de l'École décidée il y a 3 ans, qu'il faut généraliser les projets éducatifs de territoires.

Les personnels rejettent massivement la réforme du collège, les conditions de travail insupportables,

la réforme des rythmes scolaires, la volonté d'un gouvernement qui, en cette rentrée, voudrait en finir avec le cadre national de l'école, tirer un trait sur les garanties statutaires.

**Les postes manquent partout, dans les écoles, les établissements, les universités et les services.**

Le budget 2015 prévoit 2511 postes pour 23400 élèves supplémentaires, mais comme l'an passé derrière ces chiffres se montrent les exigences des différents dispositifs mis en œuvre dans la "refondation" de l'école : plus de maîtres que de classe, scolarisation des moins de 3 ans, éducation prioritaire.

Le département a largement bénéficié des moyens alloués à l'académie, mais l'éducation prioritaire a profondément puisé dans les 200 postes alloués.

Aussi, si ce chiffre global tranche avec les années précédentes, il ne répond pas à la réalité des difficultés de cette rentrée, et ne saurait permettre à des conditions de travail correctes dans toutes les écoles

La balance ouvertures /fermetures sera positive avec seulement 59 postes supplémentaires, pour 1500 élèves en plus, nombre de postes étant consommés par l'abaissement des seuils dans les écoles nouvellement en éducation prioritaire.

Cette balance a été possible avec 15 fermetures, 15 écoles qui vont voir les effectifs par classe nettement à la hausse.

**Avec les chiffres de rentrée, nombreuses sont les écoles qui n'ont pas été prises en compte au printemps et qui atteignent en cette rentrée les seuils d'ouverture avec des élèves présents et bien réels.**

Il est indispensable d'y répondre favorablement si on veut assurer la réussite de la scolarité pour les élèves de ces écoles.

Le travail en classe s'alourdit avec une surcharge des programmes, de compétences à valider, de matières à valoriser, d'inclusions imposées qui pèsent lourdement dans les classes. Maintenir des effectifs aussi chargés rendrait cette situation encore plus insoutenable.

Par ailleurs, la situation des remplacements n'a jamais connu une situation telle que celle que nous avons connue cet hiver.

Il n'est pas supportable de voir, pour chacun des jours d'hiver, des centaines de classes privées d'enseignants.

Aucun poste n'est prévu pour corriger cette scandaleuse situation, dès maintenant nous pouvons craindre le pire pour cette année scolaire, d'autant plus que les décharges de directions pour les petites écoles n'ont fait l'objet d'aucune création et que c'est le corps des remplaçants qui devra l'assurer.

Et il n'est pas envisageable qu'un directeur soit privé d'un seul jour de décharge.

Il n'est pas possible de commencer cette année scolaire sans création de postes de remplaçants, c'est donc une dotation supplémentaire qu'il faut demander au ministère.

**A la suite de ce CTSD ce qu'attendent les enseignants, c'est un abaissement des seuils qui permet également un retour à la scolarisation des élèves de moins de 3 ans, le retour des postes spécialisés aux missions clairement définies, l'ouverture des classes là où elles sont nécessaires, l'annulation des fermetures, le remplacement des maîtres absents, le maintien de toutes les décharges des directeurs.**

C'est dans ce sens que nous aborderons ce CTSD en espérant que le champ de négociation reste ouvert.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Roms, représentant FNEC FP FO